



Réunion du Comité Syndical

du 8 février 2012

CS - 1.07 Compte-rendu de réunions de bureau

Le huitième jour du mois de février de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ, Claude GIRARD

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Olivier MICHAU

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 13 présents

Préfecture du Terr. de Belfort
16 FEV. 2012
Service Courrier

Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY
Pouvoir : NEANT

S.I.C.T.O.M : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE
Pouvoir : M. Hervé GRISEY à M. Marcel GRAPIN et Mme. Alexia LAVALLEE à
M. Gérard GUYON

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 8 février 2012

CS – 1.07

Compte rendu réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni les 30 novembre 2011 et 11 janvier 2012.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE des décisions prises lors de ces bureaux.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 8 février 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 16 FEV. 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le 16 FEV. 2012



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI

